Conseil Municipal de Saint-Prim

Mairie de Saint Prim
153, rue du Village
38370 SAINT-PRIM
Tel. 04 74 56 42 70
Fax 04 74 56 55 03
mairiedesaintprim@wanadoo.fr
http://saint-prim.fr/

Saint Prim, le 30/03/2017

COMPTE RENDU

Mardi 7 mars 2017 à 20h00
salle du Conseil Municipal

Prénom Nom, Qualité	Présent/excusé/ absent	Pouvoir à	Prénom Nom, Qualité	Présent/excusé/ absent	Pouvoir à
Didier GERIN, Maire	Présent		Franck DENOLLY, Conseiller	Présent	
Michel CROS, 1er Adjoint	Excusé		Alain GUILLOTON, Conseiller	Présent	
Daphné GAULT, 2ème Adjointe	Présente		C. JAVERLIAC, Conseiller	Présent	
Pierre VALVERDE, 3ème Adjoint	Présent		Pascale JURY, Conseillère	Présente	
Stéphanie JODAR, 4ème Adjointe	Présente		Noélie LASCOLS, Conseillère	Présente	
Sandrine BONNAY, Conseillère	Présente		Nelly MICHALON, Conseillère	Présente	
Yoann CHARDON, Conseiller	Excusé	D. GERIN	Bernard SEEMANN, Conseiller	Présent	
M-C CLAMARON, Conseillère	Présente				

Secrétaires de séance : Stéphanie Jodar et Didier Gerin

Approbation du projet de compte rendu du Conseil Municipal du 7 février 2017

Après lecture du projet de compte rendu du Conseil Municipal du mardi 7 février 2017, aucune remarque particulière.
Approbation de ce compte rendu - **Adopté à la majorité avec 1 abstention.**

Didier Gerin – maire propose que 2 délibérations supplémentaires soit débattues et votées. La première concerne le choix du niveau de maintenance pour l'éclairage public (transférée au SEDI – Syndicat des Energies de l'Isère) entre le forfait « Basilum » et le forfait « Maxilum » et la seconde concerne la réponse au courrier du commerce « Le Carodam » qui sollicite la commune pour un geste commercial concernant leurs loyers.
Ajout de ces deux délibérations accepté à l'unanimité.

Délibérations:

1. **Position de la commune de St Prim sur la mise en place (ou non) du PLUI – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal au niveau de la CCPR (application de la loi ALUR, loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové n°2014-366 du 24 mars 2014) :**
   Extraits de textes liés à ce sujet : PLU intercommunaux.
   Franchissant un cap que la loi Grenelle II n'avait pas voulu franchir, la loi ALUR transfert la compétence des PLU aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Le « II » de l'article 136 de la loi ALUR prévoit en ce sens que : « *La communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la présente loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi.* » Après d'âpres discussions, les parlementaires se sont accordés pour aménager une possibilité de « blocage » en prévoyant que « *si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu* ». Extrait de l'Association des Maires Ruraux de France.

DG

Didier Gerin – maire précise que la commune de Saint Prim est en cours de procédure de révision de son PLU, ainsi que plusieurs autres communes de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais. De plus il est important et nécessaire que la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais constitue un groupe de travail pour définir les modalités de mise en place du PLUI dans de bonnes conditions. Dans ce cadre Didier GERIN propose de ne pas accepter l'application immédiate de ce PLUI et de faire part à la CCPR de l'avis favorable de la commune de Saint Prim pour la mise en place de ce groupe de travail.

Après échanges et débats,le Conseil Municipal à l'unanimitédes membres présents et représentés refuse la mise en place immédiate du PLUI – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal au niveau de la CCPR (tout en approuvant la mise en place d'un groupe de travail à la CCPR pour définir les modalités de mise en place en temps voulu).

2. **Mise en place d'un PUP – Projet Urbain Partenarial pour l'aménagement global du chemin de Mordant**

Dans le cadre du projet « Les Terrasses de Sybillle » la commission mise en place lors du CM du 7 février a rencontré les aménageurs à deux reprises (une réunion en salle du Conseil Municipal le 23 février et une rencontre directement sur le terrain le mercredi matin 1er mars). A ce jour les aménageurs sont favorables à une prise en charge la plus large possible des coûts d'aménagement du chemin de Mordant (réseaux, gestion des eaux pluviales, goudronnage, éclairage, marquages au sol..), il faut maintenant bien valider la convention pour un PUP – Projet Urbain Partenarial en vérifiant juridiquement tous les points et également en s'assurant que les éventuelles emprises sur des terrains privées (côté champs agricoles qui longent ce chemin de Mordant) soient possibles.
Didier Gerin – maire précise que tous les éléments (principalement juridiques) ne sont finalement pas tous réunis pour prendre une décision ferme et définitive sur la rédaction de ce PUP – Projet Urbain Partenarial.
Après échange avec l'ensemble du Conseil Municipal, il a été décidé de reporter le vote de cette délibération au prochain Conseil Municipal (avec la nécessité de rencontrer de nouveau les aménageurs).

3. **Régularisation d'une convention avec la Chambre d'Agriculture pour le soutien de la commercialisation de produits agricoles en circuit court (issus pour une bonne part des exploitations agricoles saint primoises) :**

Lors des nombreuses réunions de préparations et d'élaboration du projet de magasin de producteurs (aujourd'hui Prim'arché) qui se sont tenues en salle du Conseil Municipal à St Prim, il a été évoqué le soutien de la commune de Saint Prim pour cette initiative - excellent vecteur pour la vente de produits directement issus des belles terres agricoles de notre commune.

Didier Gerin – maire ayant participé à plusieurs de ces réunions explique que ce soutien s'est finalement concrétisé par une demande qui propose à la commune de St Prim de soutenir le projet sous la forme d'une participation de 10% dédiée aux études (faisabilité économique et faisabilité commerciale + accompagnement du groupe par la Chambre d'Agriculture) – soit un montant de 1 612,08 € (sur un total de 16 120,80 € TTC).
Ce montant de 10% sera à verser à la Chambre d'Agriculture de l'Isère à travers la signature d'une convention.

DC

Après échanges et débats, le Conseil Municipal à la majorité (vote par 13 membres présents et représentés, 2 membres directement concernés directement par ce dossier n'ayant pas participé au vote) valide la signature de cette convention par Didier Gerin – Maire et le versement de la subvention associée.

4. **SEDI (Syndicat des Energies de l'Isère) : Nouveaux niveaux de maintenance pour l'éclairage public: « Basilum » ou « Maxilum »**

Le SEDI, dans le cadre d'un accord cadre attribué par le Bureau le 14 novembre 2016, a sélectionné de nouveaux prestataires pour la réalisation de travaux et de la maintenance en matière d'éclairage public sur le territoire des communes ayant transféré cette compétence au SEDI.
Plus spécifiquement, le SEDI maintient une maintenance de qualité suffisante tout en mettant en place deux niveaux d'exigence différents.
Le SEDI souhaite laisser le choix aux communes du niveau de maintenance sur leur territoire :
- le forfait « Basilum », un niveau de maintenance de base
- le forfait « Maxilum », un niveau de maintenance plus élevé que ce dont les communes disposent aujourd'hui.
Bernard Seemann – Conseiller Municipal référent SEDI pour la commune de Saint Prim explique que la commune de Saint Prim a bien transféré la compétence réalisation de travaux et maintenance de l'éclairage public au SEDI. Après précisions des prestations incluses dans chaque niveau de maintenance, Bernard Seemann propose de se porter sur le choix d'une convention « Basilum ».

Après échanges et débats, Didier Gerin – maire propose de délibérer pour valider l'option « Basilum » et de l'autoriser à signer la convention avec le SEDI ainsi que tous les autres documents associés.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide l'option « Basilum » et autorise Didier Gerin – maire à signer la convention avec le SEDI ainsi que tous les autres documents associés.

5. **Réponse au courrier du commerce « Le Carodam » demande un geste commercial sur les loyers.**

Le commerce bar-restaurant « Le Carodam » ayant adressé début mars 2017 un courrier demandant un geste commercial au vu des difficultés rencontrées pendant l'hiver, le conseil municipal doit de prononcer pour répondre à cette demande qui stipule « geste commercial et solidaire pour le règlement des loyers de décembre 2016, janvier et février 2017 ». Cette demande correspond à un montant global de 1 800,00 €HT.
Après échanges et débats, les membres du conseil municipal affichent leur volonté d'accompagner le dernier commerce de proximité au centre du village en répondant par une aide à hauteur d'un loyer, c'est-à-dire à 600,00 €HT.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des personnes des membres présents et représentés, la gratuité du loyer pour le mois de février 2017.

Informations :

- Retour sur le Conseil d'Ecole qui s'est tenu tout juste avant le Conseil Municipal ce mardi 7 mars à 18h00 :
  Effectifs : 132 élèves annoncés pour la rentrée 2017-2018.
  Il n'y aura donc pas d'ouverture d'une 6ème classe.

DC

Présentation par Daphné Gault – adjointe en charge des relations avec l'école, des travaux à réaliser pendant les congés scolaires (pose de stores occultants dans la salle d'évolution de l'école primaire, étagères dans plusieurs placards – en particulier le grand placard de la salle d'évolution de l'école maternelle, pose d'une clôture avec portillon dans la cour de l'école maternelle…).
Décision favorable de proposer au vote du budget, l'achat et la pose d'un VPI – Vidéo Projecteur Interactif dans la classe des CM1-CM2 (pour une bonne transition numérique entre l'école élémentaire et le collège).
La demande pour deux panneaux de baskets dans la cour de l'école primaire va être étudiée même si celle-ci ne semble pas compatible avec les moyens financiers actuels de la commune.

- Optimisation du fonctionnement des commissions communales :
  Didier Gerin rappelle l'importance du bon fonctionnement des commissions communales et intercommunales. Une planification régulière de ces commissions est essentielle pour que des plans d'actions précis et détaillés soient définis, pour que des propositions nouvelles viennent alimenter nos débats en conseil municipal. L'objectif est d'assurer une bonne qualité de service à la population, de faire évoluer la commune par l'émergence de nouvelles idées, de nouveaux projets.
  Chaque animateur de commissions appliquera ces règles en invitant tous les membres à participer aussi souvent que possible.

- Personnel communal – plan de formation – travaux en sécurité et transfert de compétences + polyvalence :
  Dans le cadre d'un prochain départ en retraite, des exigences et des normes de plus en plus nombreuses (principalement autour de l'école avec les NAP, la garderie et le restaurant scolaire), des règles de sécurité (pour tous les travaux extérieurs, pour les campagnes de fauchage avec maintenant l'épareuse, pour les travaux en hauteur…), Didier Gerin précise qu'il va être nécessaire et stratégique de prévoir un recrutement dans les mois à venir, de valider un plan de formation et d'échanger avec la commune voisine de Chonas l'Amballan pour convenir d'un fonctionnement entre agents techniques des deux communes (sous forme de convention, de mise à disposition, autres…).

- Préparation vote des budgets primitifs 2017 et des comptes administratifs 2016
  Pierre Valverde– adjoint en charge des finances précise que les travaux d'élaboration du budget nécessitent la planification de plusieurs commissions finances → le vendredi 10 mars à 10h30, le lundi 20 mars à 18h00 et le jeudi 6 avril à 18h00. En parallèle un plan d'actions pour tenter de renégocier les emprunts va être lancé.
  Pour information le prochain conseil municipal du mardi 11 avril 2016 sera principalement dédié au vote de nos budgets.

- Point sur le commerce du centre-village
  Suite à plusieurs mois d'exploitation, un premier point informel a été fait avec les gérants. Un nouveau point plus formel doit maintenant être planifié (avec la formalisation d'un 'business plan' et de différents chiffrages pour la véranda, autres…)

Fin du Conseil Municipal à 23h15

Didier GERIN – Maire

MAIRIE de SAINT PRIM (Isère)